







## LES CONSEILS PRATIQUES

- ### 5 CONSEILS POUR SE DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ
- Attention aux angles morts en cas de dépassement d'un poids lourd ou d'un autobus par la droite : c'est la première cause d'accidents graves.
  - Faire preuve d'une grande vigilance lors du franchissement d'une intersection : 95% des accidents se situent à des intersections.
  - Vous roulez de nuit ? Pensez-y : être visible est indispensable !
  - Attention aux ouvertures de portières lorsque vous roulez le long de voitures stationnées ! Astuce : se décaler d'un mètre sur la chaussée.
  - Respecter strictement les règles de circulation (ne pas rouler sur les trottoirs, respecter les feux...) qui garantissent la sécurité des usagers les plus vulnérables.

- ### 5 CONSEILS POUR ÉVITER LE VOL DE SON VÉLO
- Environ 400 000 vélos sont volés chaque année en France. Voici quelques conseils pour éviter le vol de son vélo :
- Utiliser un antivol en U recommandé par la FUB (fédération des usagers de la bicyclette : www.fub.fr).
  - Accrocher son vélo à un point fixe (arceau, mobilier urbain).
  - Attacher son vélo, même pour un arrêt de quelques minutes.
  - Remplacer les attaches rapides des roues et de la selle par des écrous antivols.
  - Faire tatouer son vélo avec un numéro unique (plus d'information sur www.bicycode.eu). L'agence « M vélo » de la gare propose le marquage pour 5€ seulement (www.veloplus-m.fr)

## VOTRE VÉLO DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

**VOTRE VÉLO DANS LE BUS**  
Les lignes 23, 41, 43, 62, 65 et 67 du réseau TAG sont équipées de porte vélo arrière permettant de transporter jusqu'à 5 vélos.

**VOTRE VÉLO DANS LE TRAM**  
Les vélos sont admis dans les tramways du réseau TAG uniquement les dimanches ainsi qu'en semaine avant 7h30 et après 19h30 (sous réserve des places disponibles et avec un maximum de 4 vélos par rame).

**VOTRE VÉLO DANS LE TRAIN**  
Les vélos sont admis gratuitement sur l'ensemble des lignes TER Auvergne-Rhône-Alpes (sous réserve de places disponibles).

**LES CONSIGNES À VÉLOS**  
Les gares du territoire métropolitain et certains arrêts de bus et de tramway disposent de consignes à vélos qui vous permettent de stationner de manière sécurisée vos bicyclettes (voir la partie « Consignes à vélos » ci-contre).

**LES VÉLOS PLIANTS**  
Conseil : optez pour un vélo pliant qui vous permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs.

- M vélo+ Agence de location de vélos et places de consignes
- Consigne à vélo
- P,R Parking Relais
- Gare SNCF
- Réseau Chronovelo existant
- Réseau Chronovelo en cours de création
- Station Chronovelo
- Itinéraires séparés de la chaussée (voies vertes, pistes cyclables)
- Autres itinéraires conseillés (bandes cyclables, routes peu circulées...)
- Itinéraires difficiles
- Tramway
- Ligne de bus Chrono
- Zone piétonne

## LES CONSIGNES À VÉLOS

Pour mettre son vélo à l'abri, le SMMAG propose plus de 70 espaces de stationnement sécurisés, accessibles à tous sur abonnement :

- Parcs à vélos : consignes collectives de grande capacité
- MvéloBox : consignes individuelles
- MiniBox : consignes collectives de petite capacité

**PRATIQUE !**  
Rendez-vous sur le site [www.veloplus-m.fr](http://www.veloplus-m.fr) pour repérer les disponibilités, s'abonner ou faire une demande d'installation d'une MiniBox dans son quartier.

## LE RÉSEAU chronovélo



**chronovélo** c'est un réseau d'itinéraires cyclables offrant des itinéraires directs, confortables et sécurisés sur l'ensemble du territoire. Afin de l'identifier clairement sur l'espace public, il est doté d'un marquage au sol spécifique.

Avec 4 axes, couvrant 49 km à terme, le réseau chronovélo irriguera l'ensemble du réseau métropolitain. À ce jour, 24 km sont réalisés.

### EXPLICATION DU CODE COULEUR chronovélo

- Piste cyclable chronovélo
- Espace partagé piétons/cycles
- Cyclistes, ralentissez !
- Prudence, intersection !
- Station chronovélo (pompe, plan et banc)



## M vélo+

Premier service public de location de vélos en France, le service « M vélo » vous offre la possibilité de louer un vélo de la journée à l'année. Le service « M vélo » vous propose aussi la location d'autres types de vélos (vélos électriques, vélocargos, vélos enfants, vélos pliants...), des accessoires et des carrioles.

Pour louer, c'est facile : rendez-vous dans les agences (gare de Grenoble, presqu'île, campus universitaire ou agence M de Crolles) ou via les tournées « M vélo » réalisées sur plus de 50 sites différents (lieu et horaires de passage sur le site web) muni d'un moyen de paiement, d'une pièce d'identité et d'un RIB.

- Agence Gare : du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30, samedi et dimanche de 9h à 18h.
- Agence Presqu'île : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.
- Agence Campus : du lundi au vendredi de 11h30 à 18h30.
- Agence TouGo de Crolles : le samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

**TARIFS POUR LES VÉLOS STANDARDS**

|             | Plein tarif | Tarif réduit | -25 ans | Tarif solidaire (CFCVOS) |
|-------------|-------------|--------------|---------|--------------------------|
| 1 jour      | 3 €         | 3 €          | 3 €     | 3 €                      |
| 1 mois      | 25 €        | 19 €         | 15 €    | 8 €                      |
| 1 trimestre | 60 €        | 45 €         | 36 €    | 16 €                     |
| 1 an        | 132 €       | 96 €         | 72 €    | 48 €                     |
| Caution     | 200 €       | 200 €        | 200 €   | 200 €                    |

RENSEIGNEMENTS : [veloplus-m.fr](http://veloplus-m.fr) / 09 74 77 73 80

## CHRONO-MAP

TEMPS DE TRAJET ESTIMATIF EN VÉLO

